

Bureau du Directeur général et
Greffier-trésorier

MARDI LE 21 NOVEMBRE 2023

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉSOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2023.

A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 3 AU 20 NOVEMBRE 2023** : Demande de dérogation mineure – Permettre le lotissement d'un lot vacant – 45, chemin Saint-Antoine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.2 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 3 AU 20 NOVEMBRE 2023** : Demande de dérogation mineure – Permettre le lotissement d'un lot – 140, chemin de la Savane.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2023.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

1. ADMINISTRATION

1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 21 novembre 2023.

1.2 Pour accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023.

2. GREFFE

2.1 Pour adopter la planification stratégique 2024-2028 de la Municipalité de Val-des-Monts.

2.2 Pour renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENCRL) à titre de conseillers juridiques pour la Municipalité de Val-des-Monts – Année 2024.

2.3 Pour nommer les comités permanents et ad hoc du Conseil municipal – Période du 21 novembre au 31 décembre 2023 – Abroger et remplacer la résolution 23-09-326 – Décréter et autoriser les jetons de présences – 100 \$.

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1 Pour accepter un montant supplémentaire – Services professionnels – Service de contrôle qualitatif des matériaux – Réfection du chemin Saint-Pierre - Décréter une dépense supplémentaire au montant de 6 211,80 \$ « taxes en sus ».

- 3.2 Pour attester au ministère des Transports du Québec la fin des travaux – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Réfection des chemins Buckingham et Sauvé – Dossier RIRL-2017-654.
- 3.3 Pour autoriser les modifications au contrat et accepter les coûts supplémentaires – Avenant 10 - Rénovation du garage Oakley-Carey – Décréter une dépense au montant de 3 767,67 \$ « taxes en sus ».
- 3.4 Pour autoriser la signature d'un protocole d'entente – Municipalité de Val-des-Monts – Propriétaire des lots 5 467 524, 6 066 668, 5 896 066, 6 220 375, 6 348 761 et 6 362 059 - 7866011 Canada ltée – Monsieur Maurice Charlebois – Lampadaires.
- 3.5 Pour accepter un soumissionnaire – Acquisition et livraison d'une déchiqueteuse – Décréter une dépense au montant 66 990 \$ « taxes en sus » – Soumission par invitation portant le numéro 23-10-05-053.
- 3.6 Pour accepter un soumissionnaire – Achat d'une machine à vapeur pour dégeler les ponceaux – Décréter une dépense au montant 22 045 \$ « taxes en sus » – Soumission par invitation portant le numéro 23-10-13-055.

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport comptable 23-010 – Comptes payés et à payer – Autoriser le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements – Comptes à payer au montant de 3 812 987,34 \$ – Comptes payés au montant de 1 022 684,34 \$ – Salaires dépôts directs au montant de 520 427,89 \$.
- 4.2 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 6 476 957,24 \$ – Engagements au montant de 7 714 865,77 \$ – Période se terminant le 31 octobre 2023.
- 4.3 Pour décréter une dépense au montant de 255 058 \$ « taxes en sus » – Verser la quote-part des franchises au montant de 27 228 \$ – Période du 1^{er} novembre 2023 au 1^{er} novembre 2024 – Portefeuille des assurances de dommages.
- 4.4 Pour accepter le dépôt de deux états comparatifs – État comparant les revenus et dépenses réalisés au 30 septembre 2022 et 2023 – État comparant les revenus et dépenses prévus au 31 décembre 2023 avec le budget 2023.
- 4.5 Pour autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications informatiques (CESA) – Firme PG solutions pour l'année 2024 – Décréter une dépense au montant de 79 917 \$ « taxes en sus ».
- 4.6 **RÈGLEMENT NUMÉRO 929-23** – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 906-22 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans la Municipalité de Val-des-Monts – Carrières et sablières.
- 4.7 Pour adopter le règlement portant le numéro 929-23 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 906-22 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans la Municipalité de Val-des-Monts – Carrières et sablières.
- 4.8 **RÈGLEMENT NUMÉRO 930-23** – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 907-22 décrétant qu'une pénalité soit ajoutée au montant des taxes municipales impayées.
- 4.9 Pour adopter le règlement portant le numéro 930-23 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 907-22 décrétant qu'une pénalité soit ajoutée au montant des taxes municipales impayées.
- 4.10 Pour accepter le budget d'opération révisé de l'Office d'habitation de l'Outaouais démontrant un déficit anticipé au montant de 12 874 \$ pour l'édifice situé au 3, chemin du Manoir – Année 2023 – Contribution totale de la Municipalité de Val-des-Monts au montant de 1 287 \$.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour autoriser la signature du contrat de gestion – Municipalité de Val-des-Monts – Association récréative de Val-des-Monts – Surveillance des rampes de mise à l'eau – Saison estivale 2024.
- 5.2 Pour autoriser la signature du contrat – Municipalité de Val-des-Monts – Association récréative de Val-des-Monts – Aménagement paysager – Saison 2024.
- 5.3 Pour autoriser la signature d'un protocole d'entente – Municipalité de Val-des-Monts – Association récréative de Val-des-Monts – Entretien des terrains de soccer du parc Nakkertok Val-des-Monts – Saison 2024.
- 5.4 Pour autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association récréative de Val-des-Monts – Entretien des patinoires et de l'anneau de glace – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.
- 5.5 Pour autoriser la signature d'un protocole d'entente – Municipalité de Val-des-Monts – Association récréative de Val-des-Monts – Entretien des plateaux sportifs – Période du 1^{er} mai 2024 au 15 octobre 2024.
- 5.6 Pour renouveler le contrat de service d'appareilleurs – Période du 12 décembre 2023 au 11 décembre 2024 – Soumission par invitation portant le numéro 22-09-28-069.

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 Pour demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Articles 53.11.4, 137.3 et 59 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme – Demande de prolongation – Révision du plan et des règlements d'urbanisme.
- 6.2 Pour mandater la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Installation septique non-conforme – 1977, route du Carrefour.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RESSOURCES HUMAINES

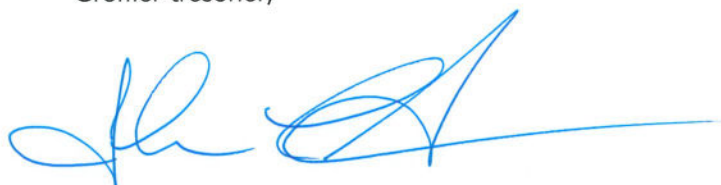
- 8.1 Dépôt de la mise à jour de la liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires – Remplacements.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized first name and a last name with a long horizontal stroke extending to the right.

Julien Croteau

JC/nc